



- Plan détaillé mentionnant les différentes voies et favorisant les principes de la mobilité douce :**
- des trottoirs confortables (Minimum 2,6m de large)
 - une piste cyclable bidirectionnelle (4m de large)
 - une bande arborisée pour protéger les cyclistes des ouvertures de portières (1m de large)
 - deux zones de parcage (2,8m de large)
 - une voirie bidirectionnelle sans cunettes et sans grilles d'écoulement au sol (5m de large)
 - une zone rencontre 20km/h pour la partie plus étroite

Pas de pétrole mais un vélo et des jambes

Paul POTTE

Superposition du projet selon plan de zone et du projet final mis à l'enquête

texte

www.vivrearmartigny.ch

Martigny, janvier 2011

COMMUNE DE MARTIGNY

ECHELLE adaptée à la feuille A4

- | | |
|-------------|-----------------|
| : arbres | : vélo |
| : parking | : voiture |
| : rencontre | : alignement |
| : trottoir | : parking hôtel |